

EPR Hainaut-Brabant wallon

Lâcher de demi-fond Tournaisis-Aile gauche athoise



En demi-fond, l'*Entité Provinciale Réunie Hainaut-Brabant wallon* programme, en 2022, quatre lâchers au total. Focus sur le premier intervenant de la série de dossiers les présentant. En d'autres termes sur le lâcher opérationnel dans la partie occidentale du Hainaut qui couvre le Tournaisis et l'Aile gauche de la région d'Ath. Ce document est « *construit* » à partir d'informations délivrées par la fédération. Ces informations ont au préalable été contrôlées par le comité de l'EPR.

Structure du lâcher. Dix-neuf sociétés corroborent au lâcher à savoir par ordre alphabétique :

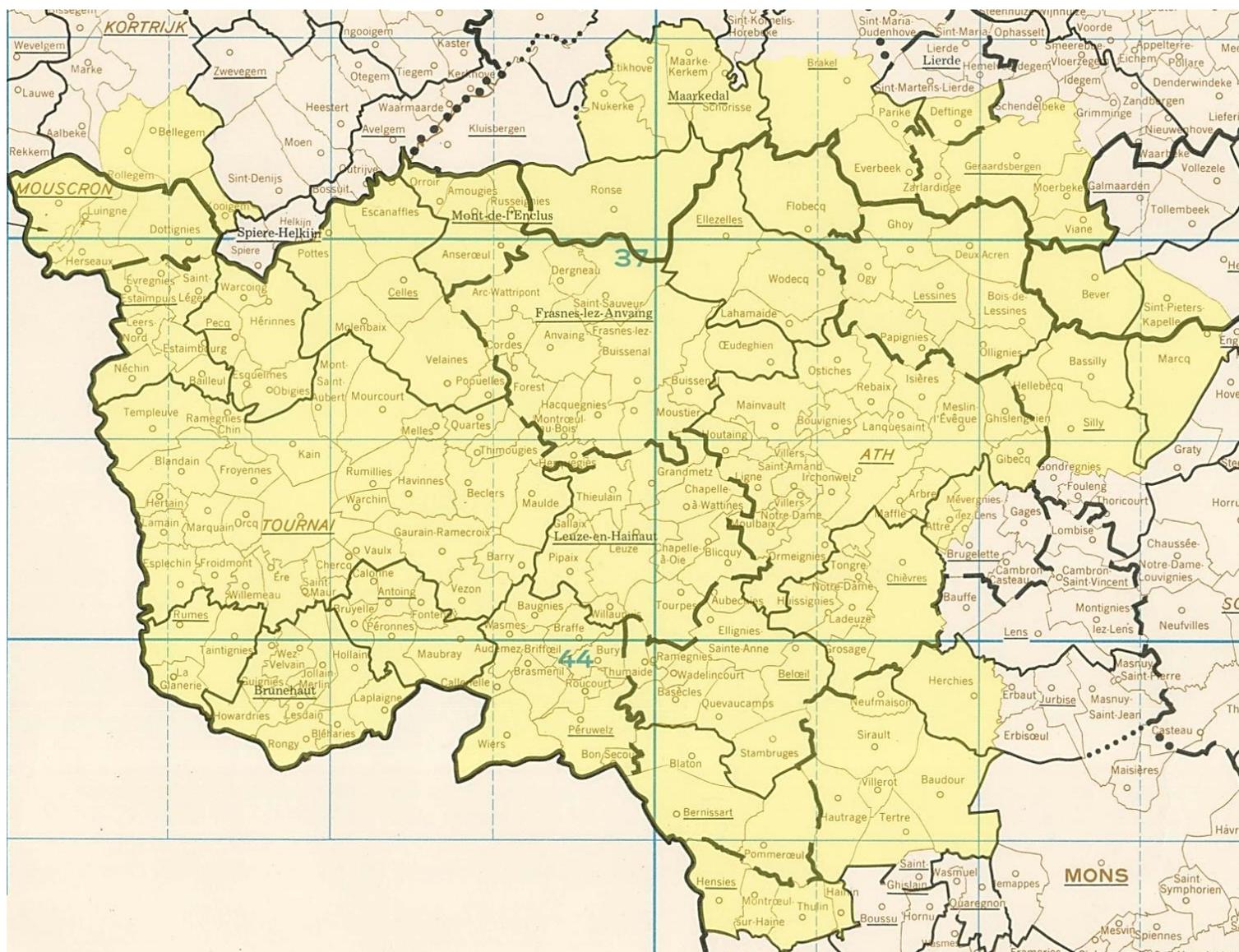
- « *Entente Wiersienne* », Brasménil
- « *L'Aile d'Acier* », Brasménil
- « *La Rapide* », Callenelle
- « *Les Amis Réunis* », Dottignies
- « *L'Hirondelle* », Ellezelles
- « *L'Union* », Ellignies-Sainte-Anne
- « *L'Union Néchin* », Estaimbourg
- « *Chacun son Droit* », Frasnes-lez-Buissenal
- « *L'Essor* », Froidmont
- « *Le Faucon* », Guignies
- « *L'Hirondelle* », Kain
- « *L'Avenir* », Laplaigne
- « *L'Union* », Moustier
- « *L'Avenir* », Ogy
- « *L'Aile d'Acier* », Péronnes-lez-Antoing
- « *La Leuzoise* », Pipaix
- « *La Liberté* », Taintignies
- « *L'Hirondelle* », Thumaide
- « *L'Union* », Tournai.

Il faut savoir.

Dans ce dossier, « *Coulon Futé* » braque les projecteurs sur une première entente fictive de demi-fond. La composent dix-neuf sociétés, émanant de six groupements de vitesse, lâchées ensemble au-delà de Paris. Et ce, sans pour autant partager le moindre jeu commun. Neuf de ces sociétés (Callenelle, Dottignies, Estaimbourg, Froidmont, Guignies, Laplaigne, Péronnes-lez-Antoing, Taintignies et Tournai) relèvent de l'« *Entente du Tournaisis* ». Les dix autres (Brasménil cité à deux reprises, Ellezelles, Ellignies-Sainte-Anne, Frasnes-lez-Buissenal, Moustier, Ogy, Pipaix et Thumaide) de l'association « *Les V-Entente Frontalière-Entente de l'Ouest* ».

Avec les dossiers résultats composés, votre site vous offre des pistes de réflexion sur ce que pourrait (un conditionnel de prudence pour l'heure) advenir un proche canevas ailé de demi-fond en Hainaut occidental. Orléans, Sermaises et Toury, trois communes françaises de la région Centre-Val de Loire, composent l'itinéraire 2022. Orléans et Sermaises sont deux localités du département du Loiret, Toury une de celui de l'Eure-et-Loir.

Carte du lâcher.



Le pourtour du lâcher est déterminé par 63 communes à savoir Mouscron, Luïngne, Herseaux, Estaimpuis, Leers-Nord, Néchin, Templeuve, Blandain, Hertain, Lamain, Esplechin, Rumes, La Glanerie, Howardries, Rongy, Bléharies, Laplaigne, Péronnes-lez-Antoing, Maubray, Callenelle, Wiers, Péruwelz, Bon-Secours, Bernissart, Hensies, Montroeuil-sur-Haine, Thulin, Hainin, Hautrage, Tertre, Baudour, Herchies, Chièvres, Attre, Mévergnies-lez-Lens, Gibecq, Silly, Marcq, Sint-Pieters-Kapelle, Bever, Viane, Moerbeke, Geraardsbergen, Deftinge, Parike, Brakel, Schorisse, Maarke-Kerkem, Etikhove, Nukerke, Ronse, Russeignies, Amougies, Orroir, Escanaffles, Pottes, Hérinnes, Warcoing, Saint-Léger, Dottignies, Kooigem, Bellegem, Rollegem.

Particularité : la citation de Brakel induit la reprise de ses sections Nederbrakel, Oprakel, Elst, Michelbeke et Zegelsem. Celle de Geraardsbergen la reprise de ses sections Goeferdinge et Onkerzele.

Modifications apportées dans le rayon par rapport à 2021. La zone de participation 2022 ne reprend plus Spiere.

Le point dans les ententes autonomes.

« Entente du Tournaisis »

Structure : neuf sociétés corroborent à savoir par ordre alphabétique :

- « *Les Amis Réunis* », Dottignies
- « *L'Union Néchin* », Estaimbourg
- « *L'Essor* », Froidmont
- « *Le Faucon* », Guignies
- « *L'Hirondelle* », Kain
- « *L'Avenir* », Laplaigne
- « *L'Aile d'Acier* », Péronnes-lez-Antoing
- « *La Liberté* », Taintignies
- « *L'Union* », Tournai.

Le pourtour de la zone de participation 2022 est délimité par 47 communes à savoir Mouscron, Luigne, Herseaux, Estaimpuis, Leers-Nord, Néchin, Templeuve, Blandain, Hertain, Lamain, Esplechin, Rumes, La Glanerie, Howardries, Rongy, Bléharies, Laplaigne, Péronnes-lez-Antoing, Maubray, Callenelle, Wiers, Péruwelz, Bon-Secours, Roucourt, Bury, Willaupuis, Leuze, Grandmetz, Moustier, Frasnes-lez-Buissenal, Ellezelles, Saint-Sauveur, Dergneau, Arc-Wattripont, Anseroeul, Russeignies, Amougies, Orroir, Escanaffles, Pottes, Hérinnes, Warcoing, Saint-Léger, Dottignies, Kooigem, Bellegem, Rollegem.

Modifications apportées dans le rayon par rapport à 2021. La zone de participation 2022 ne reprend plus Spiere.

« Les V-Entente Frontalière- Entente de l'Ouest »

Structure : dix sociétés corroborent à savoir par ordre alphabétique :

- « *Entente Wiersienne* », Brasménil
- « *L'Aile d'Acier* », Brasménil
- « *La Rapide* », Callenelle
- « *L'Hirondelle* », Ellezelles
- « *L'Union* », Ellignies-Sainte-Anne
- « *Chacun son Droit* », Frasnes-lez-Buissenal
- « *L'Union* », Moustier
- « *L'Avenir* », Ogy
- « *La Leuzoise* », Pipaix
- « *L'Hirondelle* », Thumaide

Comité :

- Devos Michel, Frasnes-lez-Buissenal, président,
- Cornil Alain, Bury, secrétaire,
- Place Jean-Marcel, Ellignies-Sainte-Anne, trésorier.

Le pourtour de la zone de participation 2022 est délimité par 51 communes à savoir Wiers, Callenelle, Maubray, Péronnes-lez-Antoing, Laplaigne, Bléharies, Hollain, Saint-Maur, Ere, Willemeau, Froidmont, Orcq, Froyennes, Kain, Mourcourt, Molenbaix, Celles, Escanaffles, Orroir, Amougies, Russeignies, Ronse, Nukerke, Etikhove, Maarke-Kerkem, Schorisse, Brakel,

Parike, Deftinge, Geraardsbergen, Moerbeke, Viane, Bever, Sint-Pieters-Kapelle, Marcq, Silly, Gibecq, Mévergnies-lez-Lens, Attre, Chièvres, Herchies, Baudour, Tertre, Hautrage, Hainin, Thulin, Montroeuil-sur-Haine, Hensies, Bernissart, Bon-Secours, Péruwelz.

Particularité : la citation de Brakel induit la reprise de ses sections Nederbrakel, Oprobrakel, Elst, Michelbeke et Zegelsem, Celle de Geraardsbergen la reprise de ses sections Goeferinge et Onkerzele.

Modifications apportées dans le rayon par rapport à 2021. La zone de participation 2022 est une reconduction de la précédente.